Nouveau Membre du B. E.

M. ERNEST BROSSARD, directeur.

M. Ernest Brossard naquit en 1874, à La

Après avoir fait un cours commercial à l'Académie de Laprairie, il entra au Collège de Montréal où il suivit un brillant cours d'études. Il s'y fit remarquer non seulement par son talent, mais aussi par sa persévérance au travail et son caractère franc et loval envers ses compagnons de collège.

Après avoir été deux ans dans les affaires d'assurance et d'immeubles, il entra, en 1895, à la Banque d'Epargne de la Cité et du Dis-



tuellement une position pleine de responsabilités comme payeur au bureau principal de cette grande institution.

Brossard a déjà occupé des charges impor- mission et son certificat d'examen médical, tantes dans des sociétés et, en 1905, à la tel que requis qar ces formules, ses nom et grande convention des Forestiers Catholi- prénoms, sa profession, la date et le lieu de ques, tenue à Trois Rivières, il fut élu mem- sa naissance" bre de la cour provinciale de cette société.

Nationale, à la dernière convention tenue bre participant de demander à faire recondurant le mois d'oût dernier, à Montréal, et naître comme exacts l'âge et le nom sous ceux qui s'intéressent au succès de notre les registres de la société et, à cette fin, il puissante association.

Conseil Général

SESSION 1906

Amendements aux Statuts

Nous publions ci-dessous le texte des amendements aux statuts adoptés à la dernière session du Conseil Général, et qui rentreront en vigueur le 27 octobre courant.

Les Projets Nos. 1, 2 et 3 qui ont été soumis par le Bureau Exécutif ont été adoptés comme suit, après modification :

PROJET No I

DISPOSITIONS DIVERSES

ART. 9. En ajoutant après le mot "mineurs" les mots "dans les mines de charbon."

ART. 9 A. 1° En remplaçant les mots " sur les voies " par les mots " de préposés aux bagages, de commis d'express ou de malle sur les trains "et le mot "côtier" par " sur les bancs".

2° En retranchant les mots "d'employé au service de la manœuvre des trains de

chemin de fer ".

3° En ajoutant encore dans cet article les mots "d'employé à la manipulation pour quelque usage que ce soit de matières explosives, d'employé dans les mines autres que les mines de charbon".

ART. 9 D, En intercalant avant le mot

"surdité" les mots" de hernie ou".

ART. 15 B. En ajoutant après les mots " voix consultative seulement" les mots "le refus du candidat par le Médecin en chef lui fait perdre sa qualité de membre honoraire".

ART. 17. En ajoutant à la fin du 1er paragrahpe les mots "nonobstant l'émission trict de Montréal. M. Brossard occupe ac- qui a pu être faite de ses diplôme et certi-

ficat de participation".

ART. 27, En intercalant ce paragraphe à la fin de cet article " Le pétitionnaire doit Mutualiste distingué et convaincu, M. également spécifier dans sa demande d'ad-

ART. 29 A. En intercalant cet article Il vient d'être élu directeur de l'Alliance après l'article 29 " Il est loisible à tout memet ce choix a été vivement apprécié par tous lesquels il est inscrit à son admission dans doit fournir la meilleure preuve possible de